

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 11

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Franck MELOTTE
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
Mlle Badiâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Jean-Yves PIAN	
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	

Membres absents :

M. Gilbert MENU	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Michel ROTGER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Animation des Espaces Publics Numériques - Convention de partenariat avec la MJC Chenôve pour l'année 2012

Dès 2002, la Communauté d'Agglomération dijonnaise a soutenu la mise en place d'espaces publics numériques sur le territoire des communes de l'agglomération. C'est ainsi qu'à fin 2009, 19 EPN ont été subventionnés par le Grand Dijon, à hauteur de 152 K€ environ.

Une des conditions requises pour l'attribution d'une aide du Grand Dijon étant la présence d'au moins un animateur dans chaque EPN, une réflexion sur l'animation et la mise en réseau a été conduite avec la MJC de Chenôve dont le savoir-faire a été mis au service des communes.

Trois conventions ont été signées avec la MJC Chenôve, au titre des périodes 2005 – 2006, puis 2007 – 2008 et plus récemment pour la période 2009 – 2011 ; cette convention signée le 26 janvier 2009 arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Depuis l'origine de l'animation des EPN via la MJC Chenôve, le coût de l'animation supporté par le Grand Dijon s'élève à près de 81 K€.

Conformément à sa mission, la MJC Chenôve a présenté le bilan annuel de son activité qui permet en outre, d'apprécier le travail réalisé, de mesurer la réalisation des objectifs pédagogiques sous-tendus dans la contractualisation et d'apprécier, surtout, la solidité du réseau des EPN grâce au travail et à l'action fédératrice de la MJC de Chenôve.

La mission confiée à la MJC de Chenôve s'articule autour de trois volets :

- l'animation du réseau avec la formation des animateurs référents pour chaque site (en date de mai 2011, 12 séances avaient été organisées), la mise en place d'évènements fédérateurs (le Marathon des Webmagazines, le concours photos des EPN) ;
- l'enrichissement du site Internet des EPN géré par le service communication du Grand Dijon ;
- l'animation et la gestion d'un forum de discussion des animateurs de chaque EPN en vue de favoriser un travail coopératif.

A l'issue de cette nouvelle période triennale, il ressort un bilan fort positif du fonctionnement du réseau qui fédère tant les animateurs que les publics. Aussi, la MJC Chenôve a-t-elle proposé de poursuivre son action d'animation et de mutualisation des EPN de l'agglomération dijonnaise, pour l'année 2012, moyennant un coût annuel de 10.570 €.

Le coût mis à la charge de la Communauté d'Agglomération serait légèrement supérieur aux années précédentes, + 16,5 %, du fait d'une base horaire de 29 euros TTC contre 27,5 euros sur la période précédente, et de l'octroi d'une somme forfaitaire répondant aux besoins exprimés lors des bilans par l'ensemble des utilisateurs de ces EPN ; le nombre d'heures facturé restant quant à lui identique.

<i>Actions</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Coût annuel</i>
Animation du réseau : réunions, formations, colloques, évènements, etc ...	270 H	7.830 €
Somme forfaitaire sur factures pour formations des animateurs, déplacements EPN, interventions formateurs, lots pour les évènements (webmag, concours). Besoins évoqués lors des réunions de bilan		1.000 €
Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN	30 H	870 €
Enrichissement du site Internet des EPN	30 H	870 €
TOTAL	330 H	10.570 €

Dans l'attente des résultats d'une réflexion menée conjointement par les services de la Ville de Dijon et du Grand Dijon portant plus largement sur le fonctionnement des différents EPN / Panda implantés sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, il est souhaitable de maintenir le travail collaboratif mis en place par la MJC Chenôve sur l'ensemble des EPN de l'agglomération.

Il vous est donc proposé de poursuivre ce partenariat sur l'année 2012 et de conclure à ce titre, une convention avec la MJC Chenôve.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de poursuivre** en 2012, le partenariat engagé avec la MJC Chenôve dans le cadre de l'animation du réseau espaces publics numériques sur le territoire des communes de l'agglomération ;
- **de dire** que ce partenariat fera l'objet d'une convention pour 2012 et **d'approuver** le projet de convention, ci-annexé ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2012.

**MAISON DES JEUNES ET DE LA
CULTURE**
7, rue de Longvic

21300 CHENOVE

**COMMUNAUTÉ DE
L'AGGLOMERATION
DIJONNAISE**
40, Avenue du Drapeau

21000 DIJON

CONVENTION

**Poursuite de l'Animation du réseau d'Espaces Publics Numériques (EPN)
sur le territoire de l'agglomération dijonnaise**

Année 2012

Entre d'une part,

- La Communauté de l'Agglomération dijonnaise,
dont le siège social est situé 40, avenue du Drapeau - 21000 Dijon,
représentée par son Président, François Rebsamen
en vertu d'une délibération en date du

ci-après dénommée "Grand Dijon"

et d'autre part,

- la Maison des Jeunes et de la Culture
dont le siège social est situé au 7, rue de Longvic – 21300 Chenôve
représentée par
dûment habilitée

ci-après dénommée "la MJC"

Préambule

Depuis 2005, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise confie à la MJC de Chenôve, dont le savoir-faire est reconnu, l'animation et la mise en réseau d'espaces publics numériques (EPN) implantés sur le territoire des communes de l'agglomération.

Trois conventions ont été signées avec la MJC, au titre des périodes 2005 – 2006, puis 2007 – 2008 et plus récemment pour la période 2009 – 2011 ; cette convention signée le 26 janvier 2009 arrive à échéance le 31 décembre 2011.

A l'issue de cette nouvelle période triennale, il ressort un bilan fort positif du fonctionnement du réseau qui fédère tant les animateurs que les publics.

Aussi, dans l'attente des résultats d'une réflexion menée conjointement par les services de la Ville de Dijon et du Grand Dijon portant plus largement sur le fonctionnement des différents EPN / Panda implantés sur le territoire de l'agglomération dijonnaise, il a été envisagé de maintenir le travail collaboratif mis en place par la MJC Chenôve sur l'ensemble des EPN de l'agglomération et de lui proposer de poursuivre ce partenariat sur l'année 2012.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de renouveler la mission confiée à la MJC de Chenôve afin qu'elle puisse poursuivre le travail d'animation et de mise en réseau des EPN.

Article 2 : Définition de la mission

Volet 1- Animation du réseau des EPN de l'agglomération dijonnaise :

- Formation des animateurs, réunion de travail ;
- Participation à des journées d'étude avec d'autres réseaux pour s'enrichir mutuellement ;
- Mise en place d'évènements, en lien directs avec les actions conduites par le Grand Dijon. Ces initiatives compléteront l'actuelle journée web-magazine, ainsi que le concours photos ou les soirées débat.

Cette dynamique répond à un besoin croissant d'année en année, tant auprès de l'équipe d'animation que des usagers des espaces. C'est ce travail qui rend le réseau crédible vis-à-vis d'autres réseaux EPN en France.

Volet 2- Enrichissement du site Internet des E.P.N. :

- Cet outil est important pour symboliser la cohérence du réseau. Il permet à chaque EPN de se sentir partie prenante d'une dynamique collective. Cela n'est possible que si une structure référente passe du temps spécifique pour centraliser les informations.

Volet 3- Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN du Grand Dijon :

- Cette méthode de travail n'est plus à démontrer dans le réseau ; elle permet de centraliser les informations, de travailler à distance sans forcément se voir et à la différence d'un courriel, elle laisse des traces permanentes et chronologiques que chacun peut lire facilement sans avoir à chercher dans l'historique de ses courriels.

Article 3 : Modalités financières

Le coût mis à la charge de la Communauté d'Agglomération sera facturé sur la base horaire de 29 euros TTC ; une somme forfaitaire répondant aux besoins exprimés lors des bilans par l'ensemble des utilisateurs de ces EPN sera octroyée.

<i>Actions</i>	<i>Nombre d'heures</i>	<i>Coût annuel</i>
Animation du réseau : réunions, formations, colloques, évènements, etc ...	270 H	7.830 €
Somme forfaitaire sur factures pour formations des animateurs, déplacements EPN, interventions formateurs, lots pour les évènements (webmag, concours). Besoins évoqués lors des réunions de bilan		1.000 €
Animation et gestion du FORUM de discussion des animateurs EPN	30 H	870 €
Enrichissement du site Internet des EPN	30 H	870 €
TOTAL	330 H	10.570 €

Le volume annuel des interventions conduites par la MJC représente 330 heures qui seront consacrées à la mise en œuvre des actions énoncées ci-dessus.

Le règlement des prestations de la MJC interviendra sur présentation à la Communauté de l'Agglomération dijonnaise des factures établies chaque trimestre et détaillant le temps passé pour chacun des volets.

La MJC fera parvenir un bilan de la convention à la fin de l'exercice.

Article 4 : Durée de la convention

Cette convention prend effet dès sa notification à la MJC.

La mission d'animation confiée à la MJC concerne l'exercice 2012.

La MJC dispose d'un délai de six mois à l'issue de l'année écoulée, pour produire son rapport d'activités et demander le versement du solde de ses prestations.

Article 5 : Modification de la convention

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant après accord des deux parties.

Fait à Dijon, le

**Pour la Maison des Jeunes et de la Culture de
Chenôve**

**Pour la Communauté de l'Agglomération
dijonnaise**

Le Président,

François REBSAMEN